



AVIS IMPORTANT Frais PÉI

Le 20 juin dernier, le Conseil d'établissement, par voie de résolution (no : 054-CÉ 17/18-48), a adopté le montant des frais pour le programme d'éducation intermédiaire pour l'année scolaire 2018-2019. Ce montant est établi à 325 \$ dont 50 \$ iront à la Fondation du PÉI afin de payer les frais d'adhésion à l'IB et à la SÉBIQ. Ainsi, le solde de 275 \$ servira au paiement des frais d'encadrement du programme.

De plus, une contribution volontaire à la Fondation sera possible lors du paiement du matériel scolaire soit : 25 \$ - 50 \$ - 75 \$ ou 100 \$. L'objectif : appuyer l'équipe école dans l'innovation et le développement du programme.

Les membres du conseil ont signifié leur fierté et leur souci de maintenir la qualité de l'enseignement et des pratiques éducatives. Pour assurer la mise en œuvre du programme, notre établissement pourra répondre plus efficacement aux exigences particulières* :

- Projets interdisciplinaires, projet personnel, service et action, enrichissement, sensibilité internationale, approches de l'apprentissage, profil de l'apprenant, contextes mondiaux.
- Organisation et déploiement d'activités pédagogiques et éducatives.
- Évaluation critériée des apprentissages et révision de notation.

Sylvie Bergeron
Directrice

Dany-Philippe Savard
Président du CE

Sandra St-Gelais
Présidente
Fondation PÉI